

Evolution de l'offre : enjeux et perspectives

16 Janvier 2018

Direction adjointe des Parcours – ARS Bretagne

1. Les enjeux de la transformation de l'offre

- Nécessité d'apporter une **réponse aux besoins individualisés et évolutifs** des personnes en situation de handicap à la fois :
 - **Globale** (santé, accompagnement, éducation, emploi, logement, loisirs...)
 - **Inclusive**
 - **Et en proximité**

- Introduction d'une **logique d'offre de prestations** s'adaptant à des besoins différenciés et proposant des réponses variées allant de l'offre de services en milieu ordinaire à la place en institution avec hébergement, quelque soit le domaine à mobiliser. 1 exemple dans le cadre des ressources sanitaires , sociales et médico-sociales : **Le PCPE (pôle de compétences et de prestations externalisées)**

les enjeux de la transformation de l'offre

- Nécessité de compléter les démarches de **planification sectorielles** et **institutionnelles** actuelles avec un **pilotage interinstitutionnel** s'appuyant sur une approche territoriale des besoins

2. Rappel des missions des PCPE et du positionnement attendu dans le cadre de la RAPT

■ Population suivie :

- tous types de handicap
- pas d'exigence a priori de complexité :
 - . Le PCPE peut être mobilisé pour proposer une prestation pour une situation de handicap considérée comme critique ou sans solution adaptée
 - . Le PCPE peut être mobilisé pour apporter une prestation à une personne dont le projet de vie est à domicile
- pas de limitation de durée de la prestation a priori (cf. prestations favorisant le maintien à domicile)

■ Modalités d'accès au PCPE :

- admission prononcée par le responsable du pôle sur notification de la CDAPH
- toutefois, possibilité de sollicitation directe du PCPE pour plus de réactivité (orientation de la situation vers la MDPH en parallèle)

■ Cadre de fonctionnement du PCPE :

- le PCPE n'est pas un ESMS supplémentaire (pas d'autorisation, adossement à un ESMS support)
- il s'agit d'un dispositif s'appuyant sur les ressources existantes sur le territoire

■ **Les prestations :**

- prestations directes par des professionnels (salariés ou libéraux)
- respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles en vigueur
- le pôle peut assurer une prestation de coordination en complément si la situation de la personne le justifie mais cela ne peut pas être l'unique modalité d'intervention du pôle

■ **Mobilisation des acteurs du territoire :**

- pour les interventions directes
- dans le cadre d'une organisation territoriale et partenariale

■ **Notion de subsidiarité :**

- le PCPE n'a pas vocation à se substituer à la MDPH pour définir l'orientation :
 - . exigence d'un PAG/GOS préalablement si problématique d'orientation
 - . sauf si complément de prestation pour un maintien à domicile d'une situation non complexe
- le PCPE n'a pas vocation à se substituer à des interventions déjà financées notamment par l'AEEH et la PCH : il doit proposer des prestations supplémentaires et non substitutives

■ **Posture attendue du PCPE :**

- de façon subsidiaire à l'organisation mise en place dans le cadre de la RAPT (PAG/GOS)
- être en résolution de problème
- capacité à inventer des réponses aux problématiques posées par certaines situations de handicap avec réactivité

3- Nos attentes à partager:

✓ Identifier

une **offre de prestations socle généraliste**

dans une logique de panier de services

✓ Déterminer

des **objectifs communs**

d'évolution de l'offre vers ce socle de réponse

✓ **Mobiliser les acteurs**

(institutions, opérateurs, usagers)
dans la mise en œuvre d'un « panier de services »

4- Notre proposition de travail à moyen terme :



Merci de votre attention.

